

Colloque « Paroles de chercheurs » - Forum du 4 mars 2011

Belga du 4 mars 2011

INT114 3 POL 3237 F BELGA-.... NBA

PARLWAL/PARLFRA/COMMUNAUTES/REGIONS/GVTFED/RECHERCHE/SCIENCES/

Recherche: le cdH appelle à la clarté sur le sort réservé à la politique fédérale (2)

NAMUR 04/03 (BELGA) = Le cdH a appelé vendredi à ce que la clarté soit faite sur le sort qui sera réservé à la politique scientifique fédérale. Déjà largement défédéralisé, ce domaine relève encore du niveau fédéral pour quelques institutions ainsi que certains programmes, dont les Pôles d'Attraction interuniversitaires (PAI).

Ces PAI sont des programmes pluriannuels de recherche fondamentale associant des équipes appartenant aux Communautés française et flamande. Ils représentent quelque 25 millions d'euros et arrivent à échéance à la fin de l'année. A ce jour, rien n'a été fait pour les renouveler et d'ici décembre 2011, les chercheurs risquent de perdre leurs crédits, a fait remarquer le cdH.

Plus globalement, les centristes s'inquiètent du désinvestissement progressif du niveau fédéral dans la politique de recherche. L'Europe a assigné à ses Etats membres l'objectif d'un investissement de 3% du Produit intérieur brut (PIB) dans la recherche. Or, si les entités fédérées ont accru au fil du temps les moyens accordés à cette politique, du côté fédéral, le mouvement a été inverse.

Une défédéralisation accrue de la politique scientifique a été évoquée dans les discussions institutionnelles, notamment dans la note Vande Lanotte. Le cdH estime qu'il est grand temps de régler le problème.

"Il y a, dans le monde de la recherche, une grande attente de clarté. A titre d'exemple, les PAI s'éteignent fin 2011. Le flou entretient les craintes. Si aucune réponse n'est donnée, les chercheurs iront voir ailleurs et l'on risque une fuite des cerveaux", a souligné le chef de groupe au parlement wallon, Maxime Prévot, à l'occasion d'un colloque organisé par son parti sur ce thème.

Aux yeux des centristes, la recherche n'est pas la matière à défédéraliser en priorité. Ils se montrent attachés au maintien de lieux de concertation et de rencontre entre les chercheurs du nord et du sud du pays. A l'instar d'acteurs du monde de la recherche entendus vendredi, ils disent également leurs craintes sur le transfert de moyens financiers qui accompagnerait une défédéralisation, y compris sur le plan fiscal. Les organismes qui emploient du personnel lié à la recherche bénéficient en effet d'un allègement du précompte professionnel dont l'impact financier s'élève à 460 millions d'euros. La note Vande Lanotte évoquait également le transfert de cette mesure mais il faudra alors que les entités fédérées en assument le coût.

"Les transferts éventuels ne doivent pas être l'occasion de faire des économies sur le dos de la recherche", a souligné le député Michel de Lamotte.

Le fédéral a conservé jusqu'à présent la tutelle sur quinze établissements scientifiques, dont sept sont à vocation culturelle. Selon le secrétaire honoraire des Services fédéraux des affaires scientifiques, Jacques Wautrequin, leur transfert aux Communauté ou Régions n'aurait guère de sens vu le patrimoine qu'ils gèrent ou les matières dont ils s'occupent: météorologie, santé publique ou recherche nucléaire.

M. Wautrequin a également plaidé pour le maintien au niveau fédéral de la recherche spatiale. Ce secteur, qui absorbe 180 millions d'euros par an, est intégré quasi-intégralement dans le programme de l'Agence spatiale européenne (ESA), faisant de la Belgique le cinquième contributeur de cet organisme.

"Il ne serait pas raisonnable que cette position privilégiée soit démantelée par une dispersion des responsabilités publiques en ce qui concerne la participation belge à l'effort spatial européen", a-t-il expliqué. ./ . NBA/GGD/